

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2011.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 V. 257** – Vœu relatif à la dénomination d'une place de la laïcité dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le principe de laïcité, qui constitue un rempart contre toutes les tentations ou dérives communautaires ;

Considérant notre attachement à la loi de 1905 ;

Considérant que la laïcité constitue une valeur exprimant notre volonté de vivre ensemble dans le respect, le dialogue et la tolérance ;

Considérant l'adhésion de notre ville aux valeurs de laïcité, fondement de notre République ;

Considérant qu'il n'existe pas à Paris de place de la laïcité, alors qu'elle existe dans d'autres villes comme Toulouse ou Nevers ;

Considérant le vœu présenté et voté en Conseil de Paris le 26 septembre dernier, approuvant le principe d'une « place de la laïcité » dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, sans définir son emplacement précis ;

Considérant que la place située entre la rue Chartier et la rue de la Convention, dite « Place de la Convention » non dénommée officiellement, prendra bien le nom de « Place Geneviève Anthonioz - de Gaulle », conformément au vœu voté en 2008 par le Conseil de Paris et selon les souhaits de la famille qui nous a récemment confirmé son accord sur ce projet ;

Considérant la nécessité de trouver une autre localisation pour cette place de la laïcité ;

Sur la proposition de M. Claude DARGENT, Mme Fatima LALEM et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

Que l'esplanade située le long de la rue André Citroën, à l'entrée du parc André Citroën porte le nom d' « esplanade de la laïcité » et que son inauguration officielle puisse avoir lieu à l'occasion du prochain anniversaire de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, le 9 décembre 2011.